

CONSEIL INTERCOMMUNAL DU 30.11.2016

Rapport de la commission de gestion et finances sur le préavis 06/2016 relatif à l'intention d'achat du bâtiment destiné à accueillir 6 classes d'école et 1 UAPE pour un montant estimé à CHF 6'100'000.00 (TTC) sis à St-Cergue

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Au vu des agendas surchargés des membres du CODIR, seuls deux membres de notre commission ont pu être présents le 9 novembre 2016 à la salle de réunion AISGE pour assister à la présentation du préavis par MM. Paul Ménard et Yves Ravenel du dicastère "Finances". La commission s'est ensuite réunie le 14 novembre pour étudier plus formellement le préavis.

Nous tenons tout d'abord à dire que nous avons été surpris que la commission des bâtiments n'ait pas été sollicitée sur le fond, la commission de gestion et finances se bornant à rapporter sur l'aspect financier du préavis. Si l'on peut admettre que le bâtiment de Saint-Cergue soit totalement légitime en raison de la vétusté des bâtiments existants, nous prions instamment le CODIR de bien vouloir convoquer les deux commissions lors de l'étude du futur préavis sur l'intention d'achat du bâtiment d'Arzier-Le Muids.

Nous nous permettons cependant d'attirer l'attention sur le fait que le devis prévisionnel mentionné dans le dossier d'appel d'offres estime la construction du bâtiment sans parking à CHF 4.5 mio. hors honoraires, alors que la valeur de rachat, basée sur le devis détaillé final, est de CHF 6.1 mio.

La COGEFIN a donc étudié l'incidence financière de l'achat du bâtiment de Saint-Cergue par l'AISGE. Les frais d'entretien ne devraient pas augmenter, voire même diminuer. En effet, l'école de Basse Ruche va être détruite aux frais de la commune de Saint-Cergue et le nouveau bâtiment devrait permettre de réduire les coûts vu la modernité de ses installations (chauffage, réparations diverses, etc.). Pour ce qui est de l'amortissement et des frais financiers liés à l'achat du bâtiment, le CODIR a estimé un montant d'environ CHF 200'000.- pour 2018 en appliquant la convention qui lie les communes et l'AISGE dans ce domaine. Actuellement, le coût des loyers primaires de Saint-Cergue n'est pas réparti entre les autres communes et cette hausse sera donc intégralement reportée dans les coûts scolaires de Saint-Cergue.

Pour terminer, notre commission est convaincue que le rachat des nouveaux bâtiments par l'AISGE après le bouclage des comptes de la construction est un bon principe. Il permet de répartir le risque de la dette sur toutes les communes et d'éviter ainsi le blocage du plafond d'endettement communal. Par contre, selon notre rapport sur le préavis 07/2016, il est essentiel que les communes membres intègrent la quote-part des dettes intercommunales dans leur plafond.

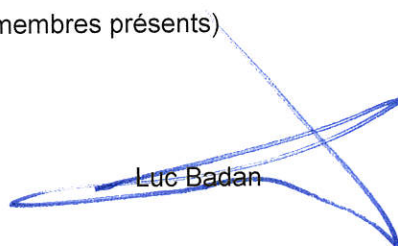
Au vu de ce qui précède, la commission de gestion et finances vous recommande d'approuver le préavis 06/2016 relatif à l'intention d'achat du bâtiment destiné à accueillir 6 classes d'école et 1 UAPE pour un montant estimé à CHF 6'100'000.00 (TTC) sis à St-Cergue.

Trélex, le 24 novembre 2016

La commission de gestion et finances (membres présents)



Patricia Audétat



Luc Badan



Yann Bechtel



Francine Lang